



Ville de  
Malintrat

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 063-216302042-20260416-26\_26-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le seize avril à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 10 avril 2026

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme GIANGRECO Malory, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, Mme COSTE Pauline, M. BASILIO Mathéo, Mme CLUZEL Sandrine, M. FAURE Fabrice.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme TICHIT Rose pouvoir à M. MAGNOUX André
- M. GIRARD Christian pouvoir à M. CONDEMINE Jérôme
- M. CANIFET Damien pouvoir à Mme DE VASCONCELOS Stéphanie
- M. MALLIER Loïc pouvoir à M. BARTHELEMY Olivier
- 

Secrétaire de séance : Mme GIANGRECO Malory

Nombre de membres :

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	15

## **26\_26VENTE D'ARBRES A D'AUTRES COMMUNES**

### **EXPOSÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune dispose d'un stock d'arbres pouvant être cédé à d'autres collectivités.

Dans ce cadre, deux communes ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition d'arbres :

- La commune de Seychalles souhaite acquérir **50 arbres**,
- La commune d'Artonne souhaite acquérir **150 arbres**.

Il est proposé de fixer le prix de vente à **1,50 € par arbre**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la vente de :
  - 50 arbres à la commune de Seychalles, pour un montant total de **75 €**,
  - 150 arbres à la commune d'Artonne, pour un montant total de **225 €** ;
- **FIXE** le prix de vente à **1,50 € l'unité** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire,

André MAGNOUX



Certifié exécutoire le :

Publié le :

A Malintrat, 20 avril 2026

La secrétaire,

Mme GIANGRECO Malory